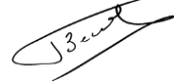


## ATTESTATION DE CONFORMITE

Pour CTD-INSPECTION.  
Arnaud BESSIERE



13, rue Jean-Baptiste Perrin – ZAC  
MERMOZ – 33320 EYSINES FRANCE  
Tél. : + 33 (0)5 56 49 47 79  
Fax.: + 33 (0)5 56 80 00 16

### DEMANDEUR :

- Demandeur : Monsieur DAVRET Eric.
- Raison Sociale : ATLANTIC-BARRIERE - Rue d' Aspe - Z.I de Berlanne - 64160 MORLAAS

### MATERIEL CONCERNE :

- Fabricant : ATLANTIC BARRIERE
- Référence : GARDES CORPS GAMME DISCRETION.
- Type d'équipement : Dispositif de Protection collective contre les chutes de Hauteur

### REFERENTIEL :

Le dispositif de protection collective contre les chutes de hauteur de type gardes corps gamme Discretion a été examiné conformément aux dispositions des normes NF P 01-012 de 1988 « Dimensionnement des garde-corps » et NF P 01-013 d'Aout 1988 « Essais : méthodes et critères ».

*Les gardes corps ont été validés pour les prescriptions  
« emplacements publics »*



### DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE CONSTITUTIF DU DISPOSITIF :

Le gardes corps vitré gamme discrétion ayant fait l'objet de l'examen et essais de conformité est composé de :

- 3 Poteaux en acier inoxydable 316L Ø 42 mm épaisseur 4 mm – hauteur 1140 mm avec 3 pinces vissées sur chaque poteau.
- Une platine d'embase en acier inoxydable Ø 130 mm épaisseur 6 mm avec cordon de soudure continu.
- Surface pleine par vitrage transparent SECURIT 55-2 trempé épaisseur 10 mm.
- Fixation au sol de chaque poteau par 4 chevilles M10 acier inoxydable et scellement chimique Hilti HIT-HY 170 ou vis d'ancrages béton Hilti HUS-HR 10x75 mm.
- La distance entre les poteaux lors des essais est de 1000 mm

### CONDITION D'UTILISATION :

- L'utilisation est celle décrite dans la notice d'instruction. Celle-ci prévoit une installation support béton.

### AVIS DE L'EVALUATEUR :

Les essais et examen réalisés ont satisfait aux prescriptions des normes NF P 01-012 de 1988 « Dimensionnement des garde-corps » et NF P 01-013 d'Aout 1988 « Essais : méthodes et critères ».

*Les gardes corps ont été validés pour les prescriptions « emplacements publics »*

**Ensemble des examens contenus dans le rapport CTD –INSPECTION n°X9D2019030020 Rev.00**